



À FORCE DE CHERCHER DES RESPONSABLES, ON OUBLIE LES RESPONSABILITÉS

Depuis plusieurs mois, les personnels de la Maison d'Arrêt d'Angoulême exercent leurs missions dans des conditions toujours plus difficiles :



Surpopulation
chronique



Manque
d'effectifs



Heures
supplémentaires
à répétition



Multiplication
des incidents



Conditions de travail
dégradées

Malgré cela, les agents continuent d'assurer leurs missions avec professionnalisme et sens du service public.

DES AGENTS QUI S'ADAPTENT, UNE DIRECTION QUI RECADRE



Face aux absences, aux retards et aux effectifs incomplets, les personnels sont régulièrement contraints de réorganiser temporairement le service afin d'assurer la continuité des missions.

**Chaque jour, des choix difficiles
doivent être faits sur le terrain.**

Pourtant, la réponse apportée semble aujourd'hui être la même :

- ✉ Mail de rappel.
- ✉ Mail de recadrage.
- ✉ Mail d'explication.
- ✉ Mail sur les écrits professionnels.

Pendant ce temps,
les problèmes de fond demeurent.

LA VRAIE QUESTION ?

Les personnels ne demandent pas à être exonérés de leurs responsabilités.

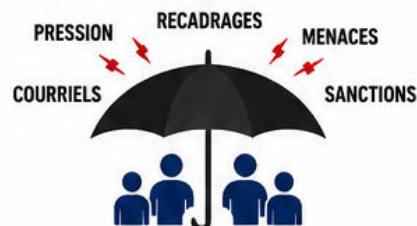
**Mais lorsque les effectifs
ne permettent plus de faire
fonctionner l'établissement
dans des conditions normales,**

**faut-il s'interroger sur les agents
qui tentent de maintenir le service...**

**...ou sur les causes qui
les obligent à travailler
en mode dégradé ?**



LE MANAGEMENT PAR LA PEUR N'A JAMAIS REMPLACÉ LE DIALOGUE



Force Ouvrière refuse que les personnels deviennent les variables d'ajustement d'une organisation déjà sous tension.

Les agents ont besoin :

- ✓ de soutien
- ✓ de reconnaissance
- ✓ d'écoute
- ✓ de dialogue

**et non d'une succession de rappels
à l'ordre dès qu'une difficulté apparaît.**



LE RESPECT
DES PERSONNELS



UN VÉRITABLE
DIALOGUE SOCIAL



DES EFFECTIFS
À LA HAUTEUR
DES BESOINS



LA FIN DES MÉTHODES
DE MANAGEMENT
FONDÉES SUR LA
CULPABILISATION



UNE PRISE EN COMPTE
DES RÉALITÉS
DU TERRAIN



**LES AGENTS NE SONT PAS LE PROBLÈME.
ILS SONT LA SOLUTION
QUI PERMET ENCORE À L'ÉTABLISSEMENT DE TENIR.**



NE RIEN CÉDER. DÉFENDRE TOUS LES PERSONNELS.